

Montréal, le 30 octobre 2006

Par courriel

Destinataires : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)
(M^e Franklin Gertler)
Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (HQD)
(M^e Yves Fréchette)
Procureur général du Québec (P.G.Q.)
(M^e Francis Demers)
Corporation métisse du Québec et l'Est du Canada (la Corporation)
(M^e Pierre Montour)

Objet : Demande de révision de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) de la décision D-2005-201 rendue dans le dossier de l'approbation de la grille de pondération des critères non monétaires relative à l'appel d'offres pour un second bloc d'énergie éolienne
Notre dossier : R-3595-2006

Chers confrères,

La Régie désire vous faire part de l'échéancier prévu, selon les informations reçues, pour l'étude de la demande de révision de l'APNQL dans le dossier mentionné en titre.

- **16 et 17 novembre à compter de 9 h :**
 - o Présentation de la preuve en chef de l'APNQL, y compris les voir-dire concernant les témoins experts;
 - o Contre-interrogatoires par HQD et la Corporation;
 - o Contre-interrogatoire par la Régie, le cas échéant;
 - o Ré-interrogatoire par l'APNQL.

- **22 au 24 novembre 2006 à compter de 9 h :**
 - o Argumentation en chef par l'APNQL;
 - o Argumentations par HQD, le P.G.Q. et la Corporation;
 - o Réplique par l'APNQL.

- **27 et 28 novembre 2006 à compter de 9 h :**
 - o Journées de réserve.

Puisque les témoins de l'APNQL témoigneront tant en français qu'en anglais, la Régie réservera, hormis les services de sténographie, ceux de traduction simultanée. Nous vous prions, à cet égard, de prévoir des copies supplémentaires de vos documents, argumentations et cahiers d'autorités pour le sténographe et le traducteur.

Nous comprenons que le P.G.Q. n'entend pas contre-interroger les témoins de l'APNQL et que ni HQD, ni le P.G.Q. ne présenteront de preuve en chef à l'encontre de la demande.

La Régie compte siéger de 9 h à 16 h 30 environ. Cet horaire vise à compléter l'audition de la preuve de l'APNQL et à en libérer les témoins vendredi le 17 novembre 2006. Il permet alors la préparation des argumentations orales et leur présentation au cours de la semaine suivante. La Corporation, comme les autres participants, plaidera oralement à l'audience.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl